

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces dûment convoquée, conformément à l'article 152 du Code municipal, par le maire Pierre Flamand puis tenue le 31 août 2015, à la salle municipale de l'Hôtel de Ville, à compter de 15 h 30.

<u>SONT PRÉSENTS :</u>	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Louise Lafrance	Conseillère
	Éric Paiement	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Gaétan Brunet	Conseiller
	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Pierre Flamand.

Sont également présents monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit comme secrétaire de cette séance ainsi que madame Nathalie Labelle, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION NO : 2015-08-5786

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 15 h 30.

ADOPTÉE

Tous les conseillers présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation nécessaire à cette réunion ainsi que l'ordre du jour dans les délais prévus.

RÉSOLUTION NO : 2015-08-5787

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres, et présenté ci-dessous, en ajoutant toutefois l'item 7-A, le tout conformément à l'article 153 du Code municipal.

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Reconnaissance de réception de l'avis de convocation dans les délais prescrits
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2015
- 5- Reconstruction d'un bâtiment au 133, rue St-Joseph
- 6- Gaétan Lacelle Excavation inc. – Libération de la retenue
Projet Bouclage rue des Noisetiers
- 7- N. Sigouin Infra-conseils - Quatrième versement
Révision du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées
- 7-A Centrix Environnement inc. - Paiement total et final
Vidange et déshydratation des boues des étangs d'épuration secteur LDÉ
- 8- Période de questions
- 9- Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-08-5788

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
19 AOÛT 2015**

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2015 soit accepté, et ce, en abrogeant la résolution portant le numéro 2015-08-5784 et intitulé « Proposition à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour son centre de service Val-Barrette ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-08-5789

RECONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE AU 133, RUE ST-JOSEPH

- ATTENDU QU' en mai 2014, la Municipalité s'est portée acquéreur de l'immeuble situé au 133, rue St-Joseph à Lac-des-Écorces dont le propriétaire était la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides (résolution 2014-05-5291).
- ATTENDU QU' un contrat de bail, pour la location d'une partie de l'immeuble située au 133, rue St-Joseph, d'une durée de cinq ans se terminant le 31 mai 2019 a été signé en mai 2014 entre la Municipalité et la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides (résolution 2014-05-5291).
- ATTENDU QUE Desjardins utilisait ledit immeuble à des fins commerciales comme point de service et qu'il a continué à l'utiliser aux mêmes fins en tant que locataire.
- ATTENDU QUE le 24 septembre 2014, un incendie majeur a complètement détruit l'immeuble situé au 133, rue St-Joseph où étaient localisés le Centre de services Val-Barrette de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides, deux bureaux du Service des eaux de la Municipalité et une salle municipale disponible aux organismes du secteur.
- ATTENDU QUE la Municipalité a manifesté en octobre 2014 sa volonté de reconstruire l'immeuble du 133, rue St-Joseph (résolution 2014-10-5448).
- ATTENDU QUE le contrat de conception des plans et des devis en vue de reconstruire l'immeuble abritant le Centre de services Val-Barrette de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides et une salle communautaire a été octroyé en décembre 2014 à Pierre-Luc Beauregard Architecte (résolutions 2014-12-5520 et 2015-04-5623).
- ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres lancé par la Municipalité à l'hiver 2015, aucune soumission n'a été retenue étant donné que le montant de la soumission la plus basse était beaucoup plus élevé que la couverture maximale pouvant être octroyée par l'assurance (résolution 2015-05-5683).
- ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 31 août 2015, le Conseil municipal a manifesté de nouveau sa volonté et sa détermination de reconstruire un immeuble au 133, rue St-Joseph *substantiellement de même nature et de même qualité* que celui dévasté par l'incendie de septembre 2014.
- ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 31 août 2015, le Conseil municipal ordonne que la municipalité, en collaboration avec la firme d'architecte mandatée dans ce dossier, soit GBA inc. (Pierre-Luc Beauregard Architecte), modifie les plans et devis de l'immeuble de telle sorte que les coûts de reconstruction n'excèdent pas les estimations faites par l'assureur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'homme et résolu à la majorité des conseillers présents – quatre pour et trois contre – d'enclencher les démarches relatives à la reconstruction d'un immeuble au 133, rue St-Joseph *substantiellement de même nature et de même qualité* que celui dévasté par l'incendie de septembre 2014, et de modifier les plans et devis déjà réalisés par GBA inc. afin que les coûts de reconstruction n'excèdent pas les estimations faites par l'assureur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-08-5790

**GAÉTAN LACELLE EXCAVATION – LIBÉRATION DE LA RETENUE
BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA RUE DES NOISETIERS**

ATTENDU QUE l'entreprise Gaétan Lacelle Excavation inc. a réalisé au cours du mois d'août les travaux correctifs sur la rue des Noisetiers selon le plan présenté par WSP Canada inc., et ce, à la satisfaction de la Municipalité (résolution 2015-07-5756).

ATTENDU QUE la Municipalité libérera la retenue de dix pour cent (10%) aussitôt qu'elle aura reçu la somme de cinq mille dollars (5 000 \$) de la part de WSP Canada inc.

ATTENDU QUE la Municipalité conclura cette affaire par la signature des parties d'un document d'Accord de règlement et de quittance en faveur de Gaétan Lacelle Excavation inc. et WSP Canada inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la somme de 36 575.39 \$, taxes incluses, à Gaétan Lacelle Excavation inc., et ce, seulement après avoir reçu la somme de 5 000 \$ de WSP Canada inc.

Il est aussi résolu d'autoriser le directeur général à signer tout document relatif à l'Accord de règlement et de quittance en faveur de Gaétan Lacelle Excavation inc. et WSP Canada inc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-08-5791

**N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS – QUATRIÈME VERSEMENT
RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT
DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉES**

ATTENDU QUE N. Sigouin Infra-conseils procède à la révision du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées pour un montant forfaitaire de 21 175 \$, taxes en sus, suite à la probation de la programmation partielle TECQ 2014-2018; résolution 2015-03-5598.

ATTENDU QU' un premier versement de 4 445.50 \$, taxes en sus, a été effectué le 22 avril dernier (chèque C1500188), résolution 2015-04-5635.

ATTENDU QU' un second versement de 3 586.50 \$, taxes en sus, a été effectué le 26 juin dernier (chèque C1500268), résolution 2015-06-5709.

ATTENDU QU' un troisième versement de 5 970.00 \$, taxes en sus, a été effectué le 14 juillet dernier (chèque C1500295), résolution 2015-07-5746.

ATTENDU QU' un quatrième versement de 4 782.00 \$, taxes en sus, est demandé pour les travaux effectués du 1^{er} juillet au 21 août 2015 (facture #183 datée du 21 août 2015).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 4 782.00 \$, taxes en sus, à N. Sigouin Infra-conseils; GL 23-051-12-710.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2015-08-5792

CENTRIX ENVIRONNEMENT INC. - PAIEMENT TOTAL ET FINAL
VIDANGE ET DÉSHYDRATATION DES BOUES DES ÉTANGS
D'ÉPURATION SECTEUR LDÉ

ATTENDU QUE l'entreprise Centrix Environnement inc. a effectué au cours du mois d'août les travaux de vidange et de déshydratation des boues des étangs d'épuration du secteur Lac-des-Écorces, et ce, à la satisfaction de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 53 126.91 \$, taxes incluses, à Centrix Environnement inc.

Cette dépense sera affectée au G.L. 02-414-00-521-10.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

RÉSOLUTION NO : 2015-08-5793

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 15h55.

ADOPTÉE

Pierre Flamand, maire

Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier